

Projets de règlement

Projet de règlement

Loi sur le curateur public
(L.R.Q., c. C-81)

Règlement d'application — Modification

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public» dont le texte apparaît ci-dessous pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement vise à remplacer le formulaire du rapport annuel que doivent remettre au curateur public les tuteurs ou curateurs privés. Les modifications auront pour effet de permettre une meilleure identification de ces tuteurs ou curateurs et de simplifier la présentation des données financières.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à : M^e Luis Curras, Curateur public du Québec, 600, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 4W9, téléphone : (514) 873-4074 ou 1 800 363-9020, télécopieur : (514) 873-5167.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 45 jours, à madame Nicole Malo, curatrice publique, 600, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 4W9.

*Le ministre des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration,*
JOSEPH FACAL

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public¹

Loi sur le curateur public
(L.R.Q., c. C-81, a. 68, par. 3^o)

1. Le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public est modifié par le remplacement de l'annexe I par la suivante :

2. Le présent Règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

¹ Les dernières modifications au Règlement d'application de la Loi sur le curateur public, édicté par le décret n^o 361-90 du 21 mars 1990 (1990, *G.O.* 2, 941), ont été apportées par le règlement édicté par le décret n^o 203-2000 du 1^{er} mars 2000 (2000, *G.O.* 2, 1621). Pour les modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et index sommaire», Éditeur officiel du Québec, 2000, à jour le 1^{er} novembre 2000.

4) PASSIF			
40	Emprunts bancaires : nom et adresse du prêteur	40	\$
41		41	\$
42	Comptes à payer : nom et adresse du créancier	42	\$
43		43	\$
44	Billets à payer et autres emprunts : nom et adresse du créancier	44	\$
45		45	\$
46	Hypothèques à payer : nom et adresse du créancier	46	\$
47		47	\$
48		48	\$
49	Autres passifs (avec détails)	49	\$
50		50	\$
55	Total du passif	55	\$

5) REVENUS			
100	Intérêts bancaires perçus	100	\$
101	Intérêts perçus sur obligations (détaillez à l'annexe : valeurs mobilières)	101	\$
102	Dividendes perçus (détaillez à l'annexe : valeurs mobilières)	102	\$
103	Intérêts sur prêts	103	\$
104	Loyers	104	\$
105	Prestations de la sécurité du revenu (aide sociale)	105	\$
106	Rentes du Québec (RRQ)	106	\$
107	Pension de la sécurité de la vieillesse (incluant le supplément de revenu garanti)	107	\$
108	Prestations et indemnités de la CSST	108	\$
109	Prestations et indemnités de la SAAQ	109	\$
110	Autres rentes (nom du payeur)	110	\$
111	Remboursements d'impôt sur le revenu et autres crédits (TPS, TVQ)	111	\$
112	Autres revenus (avec détails)	112	\$
113		113	\$
120	Total des revenus	120	\$

6) DÉPENSES			
200	Frais bancaires et de placements	200	\$
201	Frais du tuteur ou du curateur	201	\$
202	Rémunération du tuteur ou du curateur autorisée par le tribunal	202	\$
203	Honoraires professionnels	203	\$
204	Honoraires de surveillance du Curateur public	204	\$
205	Primes d'assurance, excluant celles des immeubles	205	\$
206	Dépenses d'immeubles (taxes, assurances, etc.)	206	\$
207	Intérêts sur hypothèque ou autres emprunts	207	\$
208	Loyer payé	208	\$
209	Frais d'hébergement et de pension	209	\$
210	Chauffage, électricité, câble, téléphone	210	\$
211	Impôts	211	\$
212	Frais médicaux (avec détails)	212	\$
213	Dépenses personnelles de la personne représentée	213	\$
214		214	\$
215	Autres dépenses (avec détails)	215	\$
216		216	\$
217		217	\$
220	Total des dépenses	220	\$

Je, soussigné, déclare que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques.

Signature du ou des représentants légaux (signer les trois copies)

Date

Téléphone à la maison : () -

Téléphone au travail : () -

Copie à retourner au Curateur public

LISTE DES OBLIGATIONS									
	Titre	Numéro de série	Valeur nominale	Date d'achat	Taux	Date d'échéance	Coût d'achat	Intérêts perçus	
300									300
301									301
302									302
303									303
304									304
305									305
306									306
307									307
308									308
309									309
310									310
311									311
320									320
330									330
	(Reporter à la ligne 15) Total								
	(Reporter à la ligne 101) Total								

LISTE DES ACTIONS, FONDIS MUTUELS OU AUTRES VALEURS									
	Titre	Nombre	Date d'achat	Coût	Dividendes perçus				
350						350			
351						351			
352						352			
353						353			
354						354			
355						355			
356						356			
357						357			
358						358			
359						359			
360						360			
370						370			
	(Reporter à la ligne 16) Total								
	(Reporter à la ligne 102) Total								

Le Curateur public du Québec

Copie à retourner au Curateur public

LISTE DES OBLIGATIONS

	Titre	Numéro de série	Valeur nominale	Date d'achat	Taux	Date d'échéance	Coût d'achat	Intérêts perçus	
300									300
301									301
302									302
303									303
304									304
305									305
306									306
307									307
308									308
309									309
310									310
311									311
320									320
330									330
									Total
									(Reporter à la ligne 101) Total

LISTE DES ACTIONS, FONDS MUTUELS OU AUTRES VALEURS

	Titre	Nombre	Date d'achat	Coût	Dividendes perçus	
350						350
351						351
352						352
353						353
354						354
355						355
356						356
357						357
358						358
359						359
360						360
370						370
						Total
						(Reporter à la ligne 102) Total

Le Curateur public du Québec

Copie à conserver pour vos dossiers